

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 12 DECEMBRE 2024
Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Votants : 49

Date de convocation et d'affichage :

6 décembre 2024

Numéro :

D20241212_301

Objet :

Clôture Budget annexe commerces au 31 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Germain-sur-Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

		ASSON	certifié exécutoire		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALLAYER	x		C. MANCINI
	Rachel	RIONET		x	S. PERI
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Vu le code général des collectivités Territoriale,

Considérant,

Le budget annexe Commerces n'a plus lieu de perdurer puisque le dernier commerce a été vendu en 2022 et qu'il n'y a plus de loyer à percevoir. En conséquence, il est proposé de clôturer le budget annexe Commerces au 31/12/2024 et de procéder à la reprise des résultats et à l'intégration de l'actif.

Cette opération d'intégration de l'actif et du passif du budget annexe dans le budget principal de la Communauté de Communes est effectuée par le comptable public. Les opérations de reprise des résultats auront lieu après le vote du compte administratif de l'exercice 2024.

Par ailleurs, un code service « AM0105 – Commerces » sera créé sur le budget principal pour identifier et suivre analytiquement l'action menée par la Communauté de

Communes pour les commerces du territoire (aides, chèques happy kdo, animations, ...).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De procéder à la clôture du budget annexe Commerces au 31/12/2024,
- D'intégrer l'actif et le passif du budget annexe Commerces dans le budget principal de la Communautés de Communes,
- De reprendre les résultats du budget annexe commerces au budget principal en 2025 après le vote du compte administratif 2024.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De procéder** à la clôture du budget annexe Commerces au 31/12/2024,
- **D'intégrer** l'actif et le passif du budget annexe Commerces dans le budget principal de la Communautés de Communes,
- **De reprendre** les résultats du budget annexe commerces au budget principal en 2025 après le vote du compte administratif 2024.

Ainsi fait et délibéré, le 12 décembre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

